

Fiche méthode :

Flexibilité structurelle et flexibilité opérationnelle

L'outil peut être utile après la phase d'identification des risques, afin d'affiner l'évaluation des risques et de préparer l'établissement de mesures de traitement.

Cet outil a été développé en France par l'Institut de l'Élevage, en partenariat avec les chambres d'agriculture et l'INRA, dans le cadre d'un projet intitulé « Flexi-sécurité » destiné aux exploitations laitières dans le contexte de préparation de la suppression des quotas laitiers en avril 2015.

Il est donc particulièrement adapté aux productions dont les marchés sont volatils, tant au plan des quantités absorbables que des prix.

L'outil permet de mesurer les capacités d'adaptation d'une exploitation, et ce à deux échelles :

Le court terme (au fil d'une campagne) : c'est la flexibilité opérationnelle, qui permet *par exemple* d'augmenter les volumes produits pour répondre à une aubaine temporaire du marché. Il s'agit alors de solutions réversibles.

Le moyen – long terme : c'est la flexibilité structurelle, qui permet d'adapter durablement l'outil de production par des actions le plus souvent « irréversibles » ou amortissables dans le temps.

La flexibilité opérationnelle

1. Identification d'une liste de leviers immédiatement mobilisables par l'exploitant parmi la liste ci-dessous :

- Changer la fréquence de traite
- Donner moins de lait aux veaux
- Acheter des génisses pleines
- Diminuer/augmenter la durée de tarissement
- Avancer/retarder les réformes
- Augmenter le taux d'élevage
- Avancer l'âge au 1^{er} vêlage
- Moduler la quantité de concentrés
- Moduler la quantité de correcteur d'azote
- Changer la ration fourragère de base

2. Analyse de chacun des leviers sélectionnés en calculant le bénéfice de leur mise en œuvre sur la base de la méthode d'un budget partiel.

Exemple : mise en relation du prix du tourteau de soja avec une augmentation du prix du lait...

La flexibilité structurelle

1. Evaluation du potentiel structurel (limites/opportunités) de l'exploitation à partir de 7 facteurs de production pouvant constituer des freins :

- La main d'œuvre et le travail
- La distribution de fourrages et de concentrés
- Le logement des vaches laitières
- Le système fourrager et le système animal
- L'installation de traite
- Les contraintes éventuelles d'un cahier des charges AOC/AOP
- La réglementation environnementale

2. Identification des facteurs limitant.